

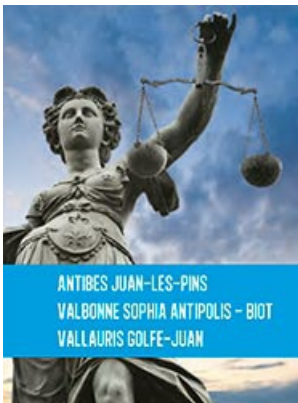
# Antenne de Justice

Les antennes de justice de la CASA offrent un accompagnement gratuit dans de nombreuses démarches juridiques.

## Informations juridiques gratuites sans rendez vous :

- › Questions en droit social, droit du logement, droit de la famille...
- › Litige avec autrui ...
- › Victime d'une infraction...
- › Aide à la constitution de dossiers d'aide juridictionnelle...

**Les coordinateurs de justice, sans rendez-vous**, vous accueillent en journée continue, du lundi au vendredi pour décoder votre demande et vous orienter vers des professionnels du droit qui vous recevront à l'Antenne de Justice sur rendez vous.



## Missions d'accès au droit sur rendez-vous

Permanences juridiques gratuites coordonnées par le Conseil Départemental d'Accès au Droit

- › Avocats
- › Avocats spécialisés en droit du travail
- › Notaires

## Aide aux victimes

Service de soutien et d'assistance aux victimes d'infractions pénales

## Aide à la rédaction (Valbonne et Vallauris)

## Délégué du défenseur des droits (Antibes)

Tentative de règlement amiable des litiges opposant l'usager à l'administration, mission de médiation de service public et de lutte contre les discriminations

## Droits des femmes et des familles

Accueil, écoute et informations juridiques

## Logement

Pour toutes informations juridiques, financières et fiscales  
Par l'Association Départementale d'Information au Logement  
Prendre rendez vous au : 04 93 98 77 57

## Médiation familiale

Pour faciliter le dialogue du couple lors d'une séparation

## Tutelle

Informations sur les différents régimes de protection, la saisine de la juridiction, le rôle du tuteur...



## Mesures alternatives aux poursuites pénales

Pour les infractions de faible gravité, le ministère public décide soit d'une composition pénale ou d'un rappel à la loi, d'une mesure de réparation, d'un classement sous condition ou d'une médiation pénale

## Par un Délégué du procureur de la République

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Information et orientation des jeunes et de leur famille

Prise en charge éducative des mineurs maintenus dans leur famille (mineurs délinquants, mineurs en danger)

STEMOI : Service Territorial Éducatif Milieu Ouvert et d'Insertion 04 93 40 56 90

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/aider-et-vivre-ensemble/acceder-aux-droits/antenne-de-justice>

## **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation**

Suivi des personnes placées sous autorité judiciaire, contrôle du respect des obligations imposées, accompagnement et insertion

## **Tutelle**

Confiée par le juge, pour le suivi et la gestion des biens et des personnes vulnérables

## **Conciliateur de Justice**

Tentative de règlement amiable de certains litiges et incivilités (voisinage, consommation...)